



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Président : M. RAMACKERS
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, LE BOULC'H, MOZGALA
Excusés : MM. BEZIA, EYL, LE PRUNENNEC

PV du 30 mai 2023

Les membres de la Commission présentent leurs sincères condoléances à la famille de leur Présidente Mme Annick FRANCHET.

DEROGATIONS – SAISON 2022/2023 **de l'article 10.3 du RSG du District,**

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle.

La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend du 3 et 4 juin 2023, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



ATTENTION Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 € (Toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins).

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) amende de 500.00 € pour les 3 dernières rencontres de championnat (sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy-sous-Sénart

Fermeture des stades municipaux Maurice Perraguin et son annexe à compter du 20 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Courrier de la Mairie de Massy

La commission fait savoir que le samedi 3 juin 2023 est la dernière journée de championnat et qu'en vertu de l'article 10.3 du RSG du DEF cette dernière journée doit impérativement se dérouler le même jour à l'heure officielle.

Il vous appartient donc de bien vouloir trouver un terrain de repli.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture du stade Louis Babin

Terrain d'honneur - terrain synthétique

Dimanche 25 juin 2023

Samedi 30 septembre 2023

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Nous informant que le stade Louis Babin sera disponible le 4 juin 2023.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture du stade Faillu à Egly du samedi 3 juin au dimanche 4 juin 2023

La commission fait savoir que les samedi 3 juin 2023 et dimanche 4 juin 2023 sont les dernières journées de championnat et qu'en vertu de l'article 10.3 du RSG du DEF ces dernières journées doivent impérativement se dérouler le même jour à l'heure officielle.

Il vous appartient donc de bien vouloir trouver un terrain de repli et d'en informer le District.

Courrier de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture du stade Louis Babin le samedi 10 juin 2023.



COUPES

TIRAGES FINALES COUPES DE L'ESSONNE (du 24 mai 2023)

en présence de M. Claude DEVILLE CAVELLIN (Président), M. Christian FORNARELLI (Vice-Président), M. Francis RAMACKERS (Président de la Commission) et M. Alec ERAUD (Directeur Administratif)

CLUBS PRESENTS :

IGNY AFC – FLEURY 91 FC – FRANCO PORTUGAISE WISSOUS – JANVILLE ASL –
LINAS MONTHLERY ESA – LONGJUMEAU FC – MASSY 91 FC – MNVDB FC

FINALES COUPES DE L'ESSONNE

Les rencontres suivantes auront lieu le dimanche 11 juin 2023 à Grigny
aux horaires suivants :

CDM	9 H 00	LONGJUMEAU FC – FRANCO PORTUGAISE WISSOUS
U14	11 H 15	PARAY FC – MASSY 91 FC
U16	14 H 00	EVRY FC – GRIGNY US
U18	16 H 30	FLEURY 91 FC – LINAS MONTHLERY ESA

Les rencontres suivantes auront lieu le dimanche 18 juin 2023 à Lardy
aux horaires suivants :

Challenge + 45 ans	9 H 00	FLEURY 91 FC – MORANGIS CHILLY FC
Vétérans	11 H 15	GRIGNY US – MNVDB FC
Seniors District	14 H 00	SAVIGNY FOOT CO – FLEURY 91 FC
Seniors Essonne	16 H 30	IGNY AFC – GRIGNY US

FINALES COUPES DE L'ESSONNE FEMININES

Tirages le lundi 12 juin 2023 à 12 h 00 en visioconférence

Les rencontres auront lieu le samedi 24 juin 2023 à Méréville :

Seniors F à 8 : 13 H 00
U15 F à 8 : 13 H 00
U18F à 11 : 15 H 30
Seniors F à 11 : 18 H 00

COUPES ESSONNE FEMININES

FMI NON PARVENUE DU 20 MAI 2023



U18F à 8

Val Yerres Crosne 1 / Longjumeau FC 1

Reprise du dossier.

Courriel de l'arbitre de la rencontre. Remerciements.

Courriel de Val Yerres Crosne.

La Commission enregistre le résultat :

Val Yerres Crosne 1 : 2 buts

Longjumeau FC 1 : 4 buts

FMI transmise tardivement.

Amende réglementaire à Val Yerres Crosne pour transmission tardive.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 13 MAI 2023

U15 F à 8 * Poule A

Mennecy CS 1 / Val Yerres Crosne 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de la tablette.

U15 F à 8 * Poule B

Orsay Bures FC 1 / Pays Limours ENT 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

U15 F à 8 * Poule C

Evry FC 2 / Montgeron ES 1

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 6 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUE DU 20 MAI 2023

U15 F à 8 * Poule C

Palaiseau US 2 / Montgeron ES 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 23 MAI 2023

D5/B

Epina y sur Orge SC 2 / Tigery AS 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 6 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Gif Sfoc 2 / Epina y sur Orge SC 2 * D5/B

Accord de la Commission et du Comité Directeur (art. 10.3 du RSG du DEF), au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Etampes FC 1 / Viry Chatillon ES 2 * D1

Accord de la Commission et du Comité Directeur (art. 10.3 du RSG du DEF), au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Grigny US 2 / Ulis CO 2 * D1

Accord de la Commission et du Comité Directeur (art. 10.3 du RSG du DEF), au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure via Footclubs REFUSEE en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée championnat) – Vu avec le Comité Directeur

Viry Chatillon ES 3 / Jeunesse Etampoise 1 * D3/A

Match n° 24723301 du 3 juin 2023

Aigle Fertoise 2 / Pays Limours ENT 2 * D5/A

Demande de Pays Limours ENT de changement de date et d'heure via Footclubs.

Accord d'Aigle Fertoise.

Au vu du motif invoqué, refus de la Commission.

Vu avec le Comité Directeur.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUE DU 14 MAI 2023

D2

Athis-Mons USO 5 / Sermaise FC 5

Reprise du dossier.

Dernière demande



La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 6 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

CHAMPIONNAT U14

DEROGATIONS – SAISON 2022/2023 **HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE**

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U14 sauf pour la D1.

Les matches auront lieu à 16 h pour cette division.

Le club de Fleury 91 FC devra donc jouer à 16 h au lieu de 12 h.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Massy 91 FC 2 / MNVDB-Villejust 1 * D2/B

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Tremplin Foot 1 / Ste Geneviève FC 1 * D2/B

Massy 91 FC 3 / Arpajonnais RC 2 * D3/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure via Footclubs REFUSEE en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée championnat) – Vu avec le Comité Directeur

Vigneux CO 1 / Viry Chatillon ES 2 * D2/A

Match n° 24701186 remis au 20 mai 2023

Benfica Yerres 1 / Montgeron ES 1 * D3/B

Reprise du dossier.

Courriel de Montgeron ES.

Courriel de Benfica Yerres.

La Commission enregistre le score :

Benfica Yerres 1 – Montgeron ES 1 : 2-6

CHAMPIONNAT U16

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Palaiseau US 2 / Longjumeau FC 1 * D1

Milly Gatinais FC 1 / Pays Limours ENT 1 * D3/A

Palaiseau-Villebon 3 / Villabé ETS 1 * D3/A

Accord de la Commission.



Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Savigny Foot CO 2 / St Vrain-SO Vertois 1 * D4/A

Accord de la Commission et du Comité Directeur (art. 10.3 du RSG du DEF), au vu du motif invoqué.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

Etampes FC 1 / Ris Orangis US 1 * D1

Au vu du motif invoqué, vu avec le Comité Directeur (art. 10.3 du RSG du DEF), accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs REFUSEE en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (dernière journée championnat) – Vu avec le Comité Directeur

Paray FC 1 / Viry Chatillon ES 2 * D2/B

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 28 MAI 2023

D3/B

Plateau Saclay ES 1 / Palaiseau-Villebon 3

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 6 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Tremplin Foot 1 / Ste Geneviève FC 1 * D1

Aigle Fertoise 1 / MNVDB-Villejust 2 * D3/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Linaz Montlhéry ESA 2 / Portugais Ris Orangis US 1 * D3/C

Accord de la Commission et du Comité Directeur, au vu du motif invoqué (art. 10.3 du RSG du DEF).

Demande de changement d'heure via Footclubs

Etampes FC 2 / Lissois-Vert le Grand 1 * D2/A

Accord de la Commission et du Comité Directeur, au vu du motif invoqué (art. 10.3 du RSG du DEF).

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 14 MAI 2023

D3/C

SO Vertois 11 / Lissois FC 11

Reprise du dossier.



Lecture du rapport du club visiteur.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 6 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Match n° 24723913 du 4 juin 2023

Montgeron ES 11 / Orsay Bures FC 11 * D2/B

Demande d'Orsay Bures FC d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Refus de la Commission.

Le match aller déjà à Orsay Bures.

La Commission maintient la rencontre à Montgeron.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 14 MAI 2023

Poule B

Palaiseau US 8 / Longjumeau FC 8

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 6 juin 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Demande de changement de terrain via Footclubs

Paray FC 8 / Bergeries AS 8 * Poule F

Accord de la Commission.